

## **DISCOURS DU PRESIDENT NKURUNZIZA A L'OUVERTURE DE LA DEUXIEME CONFERENCE SECTORIELLE**

28-10-2013

1. L'honneur Nous échoit de rendre grâce à Dieu Tout Puissant qui par sa volonté a permis au Gouvernement du Burundi et ses partenaires au développement de se réunir ici à Bujumbura pour cette deuxième conférence sectorielle qui rentre dans le cadre du suivi des engagements pris lors de la conférence des partenaires au développement du Burundi tenue à Genève au mois d'octobre 2012.

2. Qu'il Nous plaise à cet égard de souhaiter la chaleureuse bienvenue et un agréable séjour dans notre pays à tous nos hôtes venus de différents pays. Sentez-vous comme chez-vous pendant tout le temps que vous allez séjourner au Burundi, pays amical et chaleureux à l'hospitalité légendaire.

3. Le Gouvernement du Burundi s'est réjoui de la participation active des partenaires au développement et des différents appuis promis lors des précédentes conférences en l'occurrence celles de Genève en octobre 2012 et de Bujumbura au mois de juillet dernier en vue de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération.

4. Le Gouvernement et le peuple Burundais remercient de tout cœur tous les partenaires au développement pour leur compréhension, leur soutien, leur accompagnement et leurs promesses d'appuis et souhaitent que cette conférence soit couronnée de succès à l'instar de celles ci-haut citées.

Excellences, Distingués invités, Mesdames, Messieurs ;

5. A l'agenda de cette deuxième conférence sectorielle figurent des échanges et débats et des travaux en groupes sur des thèmes d'une importance capitale pour le développement social et économique du Burundi à savoir : la gouvernance et la consolidation de la paix où une attention toute particulière sera focalisée sur la gouvernance économique, politique et administrative, la décentralisation, la sécurité, la justice et l'Etat de droit, les questions foncières, le relèvement communautaire et la protection sociale.

6. Les autres thèmes qui vont être développés portent sur : la santé publique et la lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et les ressources naturelles, l'intégration régionale et le développement du secteur énergétique.

7. Des progrès visibles et appréciables ont déjà été accomplis ces dernières années dans ces secteurs mais force est de souligner et de reconnaître que des défis non moins importants persistent et hypothèquent grandement le développement social et économique et le bien-être de la population burundaise. La mise en œuvre des projets et programmes consignés dans le CSLP II constitue l'une des voies pour relever tous les défis qui demeurent encore pendants. 8. En matière de gouvernance et de consolidation de la paix et de l'Etat de droit, le Gouvernement du Burundi a depuis 2005 mis tout en œuvre en vue de promouvoir et consolider la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme, la liberté d'expression, l'égalité du genre, la tolérance et la réconciliation, conditions sine qua non de tout développement durable. 9. Aujourd'hui, la paix et la sécurité sont une réalité sur l'ensemble du territoire national et la population vaque paisiblement à ses activités quotidiennes tandis que plusieurs milliers de fils et filles du Burundi, soldats et policiers, participent dans diverses missions de maintien de la Paix, dans plusieurs pays. Ceci est notre manière de manifester notre reconnaissance envers la Communauté Internationale, qui n'a ménagé aucun effort durant les années d'angoisse et de déchirements qu'a connu notre Pays.

10. C'est à juste titre que le Burundi vient de se doter d'une Stratégie Nationale de Sécurité, pour essentiellement écarter les risques et menaces avant leur occurrence mais aussi pour faire face efficacement aux défis de sécurité déjà existants. Cette stratégie appelle aux actions participatives de toutes les composantes de la société burundaise pour asseoir et promouvoir la sécurité collective et individuelle.

11. Nous tenons ici, à remercier sincèrement nos Partenaires au développement qui nous ont appuyé dans l'élaboration de cette stratégie. Nos remerciements vont également à l'endroit de la population burundaise dans son ensemble, pour avoir accueilli avec empressement cette stratégie nationale de sécurité, qui est en train d'être vulgarisée dans les profondeurs du pays.

12. Dans le domaine de la gouvernance politique et démocratique, le dialogue et la concertation permanente avec tous les partenaires politiques et sociaux en vue de trouver des solutions consensuelles

et durables sur des questions intéressant la vie du pays demeurent le leitmotiv du Gouvernement du Burundi.

13. En guise d'illustration, en mars 2013, le Bureau des Nations Unies au Burundi, en partenariat avec le Gouvernement du Burundi, a organisé un atelier sur les leçons apprises des élections de 2010 et les perspectives de celles de 2015. Tous les acteurs politiques y étaient conviés, y compris ceux qui avaient quitté le pays.

14. Ledit atelier a adopté de façon consensuelle une feuille de route en 42 points qui est en train d'être mise en œuvre. C'est dans cet ordre d'idées que le Ministère de l'Intérieur avec l'appui du Bureau des Nations Unies au Burundi a organisé en mai 2013 un autre atelier sur la révision du code électoral qui a été couronné de succès.

15. Il Nous plaît d'affirmer que rien ne sera donc ménagé par le Gouvernement en vue de la mise en œuvre comme convenu de cette feuille de route et d'une organisation des élections libres, équitables et transparentes en 2015.

16. En matière de gouvernance administrative, des efforts sont également consentis par le Gouvernement appuyé par ses partenaires en vue de promouvoir une administration publique moderne, responsable et redevable qui est au service du citoyen. L'élaboration du programme national de réforme de l'administration, la signature des contrats de performance des responsables à différents niveaux ainsi que l'organisation des évaluations permanentes pour s'enquérir de la mise en œuvre des plans d'actions du Gouvernement dans les différents secteurs de la vie nationale s'inscrivent dans la droite ligne de promouvoir et consolider dans notre pays une administration publique dynamique et performante qui œuvre pour l'intérêt du citoyen et du développement de notre chère patrie.

17. Au sujet de la gouvernance économique, il est important de noter que la promotion de la bonne gouvernance dans ce domaine, reste l'une des grandes préoccupations du Gouvernement. En effet, l'adoption par le Gouvernement en octobre 2011 de la « Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance et de Lutte contre la corruption pour 2011-2015 » s'inscrit dans ce noble objectif. C'est aussi pour cet impératif que le Conseil des Ministres a, au regard du retard enregistré, recommandé au mois de mai dernier l'accélération de la mise en œuvre de cette stratégie.

18. D'autres actions importantes et des progrès appréciables et tangibles ont été également accomplis et enregistrés dans ce secteur notamment la poursuite de la politique de tolérance zéro à la corruption à travers la mise à place des institutions chargées de la combattre, en l'occurrence l'Inspection Générale de l'Etat, la Brigade Spéciale Anti-corruption, le Parquet Général près la Cour Anti-corruption et la Cour Anti-corruption.

19. D'autres réalisations importantes sont notamment l'amélioration permanente des indicateurs du climat des affaires pour promouvoir les investissements dans notre pays, en témoigne le Rapport Doing Business 2014 qui, nous venons de l'apprendre, classe déjà le Burundi 4ème parmi les Top Ten ; le renforcement du cadre de dialogue secteur public - secteur privé ainsi que la poursuite des réformes dans la gestion des finances publiques.

20. L'Office Burundais des Recettes qui enregistre une évolution positive des recettes d'année en année depuis sa mise en place en 2009 constitue l'une des réformes les plus réussies et qui contribue grandement à la lutte contre la corruption et la fraude fiscale.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

21. C'est grâce aux performances enregistrées dans différents secteurs de la vie nationale que dans le Rapport Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) de juin 2013 de la Banque Mondiale, le Burundi a gagné 0,1 point passant du score de 3,1 en 2012 à 3,2 en 2013 sur un total possible de 6.

22. Aussi, même si le chemin à parcourir reste long et que la réduction de la pauvreté demeure une préoccupation, le Burundi a accompli un pas de géant dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au niveau de certains indicateurs comme le taux net de scolarisation primaire, la parité des sexes dans l'enseignement primaire, la couverture vaccinale et le ralentissement de la propagation du VIH/Sida.

23. Cela ressort du troisième rapport national qui évalue les progrès réalisés par notre pays dans la réalisation des OMD, un rapport produit conjointement par le Système des Nations Unies et le Gouvernement du Burundi.

24. C'est dans l'objectif de poursuivre l'amélioration des performances dans la politique et la gestion des institutions publiques qu'une retraite du Gouvernement a été organisée au mois de septembre 2013 en vue de la mise en place des stratégies et des recommandations appropriées à être mises en œuvre par tous les acteurs pour une amélioration sensible du score dans ce domaine.

25. Des progrès significatifs ont également été enregistrés en matière de gouvernance judiciaire à travers notamment le renforcement des capacités des magistrats, des agents de l'ordre judiciaire et des auxiliaires de justice, l'appui à l'administration des juridictions et parquets et la réforme de la législation en matière pénale.

26. C'est à ce titre qu'en 2009, un nouveau code pénal a été adopté, suivi en 2013 de la révision du code de procédure pénale. Ces deux textes introduisent dans le droit Burundais des avancées significatives en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre les violences basées sur le genre et de justice pour mineurs.

27. Dans l'ultime objectif de relever les défis du secteur de justice, le Gouvernement du Burundi en collaboration avec ses partenaires, a organisé au mois d'août 2013, les états généraux de la justice qui ont réuni des représentants de toutes les parties prenantes du secteur de la justice et ont permis d'aborder de manière exhaustive et sans faux-fuyant toutes les questions qui touchent notamment à son fonctionnement, à sa modernisation et aux conditions de son efficacité.

28. Des recommandations pertinentes ont été émises et le gouvernement en a fait siennes, et contribueront, une fois mises en œuvre, à la promotion et au renforcement de la crédibilité et de l'efficacité de l'appareil judiciaire burundais.

29. Le Gouvernement, aidé par ses partenaires, a organisé d'autres Colloques, Etats Généraux, Retraites Gouvernementales ou Ateliers d'échange dans d'autres secteurs de la vie nationale, pour promouvoir et consolider davantage les acquis en matière de gouvernance dans ses multiples acceptations.

30. Nous citerons les Etats Généraux de la Presse, les Etats Généraux de la Société Civile au Burundi, les Etats Généraux de l'emploi au Burundi, les Etats Généraux de l'Élevage, l'Atelier d'Échanges sur la CNTB et la Justice, la Retraite Gouvernementale sur la Migration de l'analogique au numérique, la Retraite Gouvernementale sur l'évaluation de la politique et des institutions nationales, et bien d'autres.

31. A ces assises s'ajoutent les multiples réformes réglementaires et stratégies nationales adoptées, et un prestigieux programme d'Éducation et de Formation Patriotique, dans l'ultime but d'assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens Burundais et à tous ceux qui vivent, désirent vivre ou investir dans notre pays.

32. S'agissant de la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle prévus par l'Accord d'Arusha pour promouvoir la réconciliation nationale, il sied de noter qu'un projet de loi portant création et mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation (CVR) est en cours d'analyse au niveau du Parlement.

33. Par ailleurs, dans le dessein de promouvoir les droits de l'homme dans notre pays, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme qui a été créée en 2011, est maintenant opérationnelle et travaille à la grande satisfaction du Gouvernement, de ses partenaires et de la population burundaise. Soulignons qu'en plus des enquêtes et de l'observation des violations des droits de l'Homme, la Commission a aussi pour mandat de sensibiliser les populations sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans notre pays.

34. Bien plus, la mise en place de l'Institution de l'Ombudsman ayant pour principales missions de recevoir les plaintes, mener des enquêtes concernant des fautes de gestion et des violations des droits des citoyens commises par des agents de la fonction publique et du judiciaire, assurer la médiation entre l'administration et les citoyens, entre les Ministères et l'Administration et suivre le fonctionnement de l'administration publique, constitue une voie de plus instaurée par le Gouvernement pour renforcer et promouvoir les droits de l'homme dans notre pays.

35. Le Gouvernement se réjouit de l'émergence au Burundi d'une presse et d'une société civile, libres, dynamiques et indépendantes, qui jouent un rôle de taille dans la consolidation et la promotion des acquis en matière de gouvernance dans toutes ses dimensions.

36. Nous ne souhaitons pas reculer en matière de promotion de la liberté d'expression tout comme nous ne voulons pas non plus reculer en matière de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité chèrement acquises. C'est pour cette raison que Nous exhortons la presse burundaise à faire preuve de plus de professionnalisme et de respect de la déontologie du métier pour le bénéfice de la promotion de la démocratie et des valeurs positives de réconciliation, de tolérance, de respect de l'autre et de droits de l'homme.

37. Dans le domaine de la gouvernance foncière, le Gouvernement du Burundi salue et apprécie le travail accompli par la Commission Nationale des Terres et Autres Biens (CNTB) concernant la gestion des conflits fonciers liés aux crises politiques que notre pays a connues depuis plusieurs décennies.

38. Cependant, des défis majeurs persistent et sont à relever, les plus saillants étant notamment liés aux conflits sociaux et familiaux générés par l'exiguïté des terres, la diminution et l'appauvrissement des terres arables, un fort taux de croissance démographique estimé à 2,4%, l'accueil, la réinsertion et la réinstallation de tous les rapatriés principalement en provenance de la Tanzanie et l'accès à la terre particulièrement pour les femmes.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

39. Les efforts du Gouvernement ont également été déployés dans les secteurs du relèvement communautaire et de protection sociale, de la santé publique et de lutte contre le VIH/SIDA, l'environnement et les ressources naturelles, l'intégration régionale et le développement du secteur énergétique.

40. Conscient de la place prépondérante des collectivités territoriales dans le développement communautaire et voulant faire de ces dernières des pôles de développement, le Gouvernement du Burundi a pris la mesure de l'adoption d'un document cadre de politique de décentralisation et de son plan d'action ainsi qu'une loi consacrant l'autonomie des communes en vigueur aujourd'hui.

41. De la sorte, toutes les communes sont dotées des plans de développement communautaire. La mise en place d'un Fonds National d'Investissement Communal constitue un appui important pour la réalisation des projets et programmes communaux de développement.

42. Des défis dans ce secteur existent, les plus préoccupants étant l'insuffisance des moyens pour le financement des priorités des plans communaux de développement communautaire et la faiblesse des ressources humaines.

43. Dans le domaine de la santé publique et de lutte contre le VIH/SIDA, les objectifs principaux visés par le gouvernement ont trait à la réduction du taux de mortalité infantile de 96 pour 1000 d'ici 2025 ; au relèvement de l'espérance de vie à la naissance en la faisant passer de 51 ans en 2013 à 60 ans d'ici 2025 ; à la réduction du taux de croissance démographique et au renforcement des prestations des soins et des services de santé.

44. Des avancées significatives ont été enregistrées grâce aux différents appuis de nos partenaires techniques et financiers en l'occurrence : • la mise en œuvre depuis 2006 de la politique de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de cinq ans et pour les femmes enceintes et celles qui accouchent ; • l'introduction de l'usage de la Carte d'Assistance Médicale dans les hôpitaux et centres de santé. A ce sujet des appuis de nos partenaires sont nécessaires pour le succès et la pérennité de l'usage de cette carte qui est bénéfique pour nos populations particulièrement celles du secteur informel à faibles revenus ; • la construction de plusieurs infrastructures sanitaires dans le cadre des travaux de développement communautaire ; • la réduction du taux de mortalité infantile qui est passé de 114 pour 1000 en 2005 à 83 pour 1000 en 2012 ; • l'augmentation du taux d'accouchement dans les structures sanitaires qui est passé de 30,7 % en 2006 à 68 % en 2012 ; • la diminution du taux de mortalité des femmes en accouchement qui est passé de 565 en 2006 à 455 en 2012 pour 100.000 naissances ; • l'adhésion du Burundi au mois de février 2013 au mouvement mondial de renforcement de la nutrition « Scaling Up Nutrition » (SUN).

45. Dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles plus particulièrement dans le secteur minier, le Gouvernement a comme objectif de valoriser les ressources minières du pays à travers

notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire attrayant pour les investisseurs. C'est pour cet impératif que un nouveau code minier répondant aux normes internationales a été adopté et promulgué au cours de ce mois d'octobre.

46. La valorisation des ressources minières ainsi que le développement social et économique seront possibles si le Burundi acquiert de l'énergie en qualité et en quantité suffisante. Les objectifs poursuivis par le Gouvernement dans ce secteur étant d'augmenter le taux de desserte en électricité et de promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables.

47. Certes, quelques avancées ont été enregistrées dans le secteur énergétique notamment : l'augmentation du taux d'abonnement qui est passé de 1,8 % en 2000 à 2,7 % en mai 2013 ainsi que le taux d'accès maintenu autour de 6% entre 2000 et 2005 et qui est aujourd'hui de 11,3 %.

48. Néanmoins des défis majeurs requérant des appuis consistants des partenaires pour les relever restent pendants. Il s'agit principalement des défis inhérents à la mobilisation au niveau national et même régional des financements pour la construction des centrales hydroélectriques, thermiques, solaires ou éoliennes ainsi que la réduction des pertes techniques et non techniques dans le réseau national.

Excellences, Distingués invités, Mesdames, Messieurs

49. En dépit des avancées que nous venons de mettre en exergue dans tous ces domaines qui retiendront votre attention pendant cette conférence, nous reconnaissons également que des défis majeurs restent à relever. Sans être exhaustif, il y a lieu de citer : • Des cas de violation des droits de l'homme en l'occurrence des assassinats liés aux règlements de comptes et séquelles du passé, au banditisme armé essentiellement dû au chômage et à la pauvreté, aux conflits fonciers, aux violences faites aux filles et aux femmes, aux violences conjugales, etc. • Des cas de retards dans les jugements des cours et tribunaux ; • Des cas d'intolérance politique ; • La persistance des cas de corruption dans certains secteurs ; • Le taux de croissance démographique très élevé qui hypothèque le développement social et économique ; • Le déficit énergétique très élevé qui a une incidence sur le développement des autres secteurs ; • La faible qualité des soins de santé ainsi que la mortalité encore très élevée chez les enfants.

50. C'est à travers la mise en œuvre du CSLP II que tous ces défis peuvent être surmontés. C'est en luttant efficacement contre la grande pauvreté qui reste la mère de tous les autres maux que nous pourrions promouvoir la gouvernance dans ses multiples facettes et renforcer par conséquent l'Etat de droit, un Etat où il fait bon vivre, travailler, investir, s'épanouir et partant jouir pleinement des dividendes de la paix chèrement retrouvée.

51. Le Gouvernement du Burundi fort du soutien des partenaires au développement a la ferme volonté et la détermination d'aller toujours de l'avant dans le sens de la promotion de la bonne gouvernance dans sa pleine définition.

52. C'est dire que le Gouvernement et le peuple burundais qui reconnaissent et apprécient les différents appuis des partenaires au développement, aussi bien par l'assistance tant bilatérale que multilatérale ayant été à la base des progrès déjà enregistrés dans beaucoup de secteurs de la vie nationale, attendent beaucoup de la présente conférence pour mobiliser davantage de nouveaux appuis pour la mise en œuvre effective du CSLP II.

53. Nous ne doutons point de votre bonne volonté et de votre détermination à accompagner le Burundi sur sa voie du développement durable. Cela est d'autant plus vrai que depuis la conférence de Genève jusqu'à ce jour, plus de 1,3 milliards de dollars ont déjà été engagés ou concrétisés par des conventions, soit 52% du montant promis à Genève.

Excellences, Chers partenaires au développement,

54. L'incendie du marché central de Bujumbura survenue à la fin du mois de janvier 2013 a généré le ralentissement de l'activité économique, ce qui a eu comme conséquence la baisse des recettes de l'Etat par rapport aux prévisions ainsi que l'augmentation des besoins financiers du pays. A cela s'ajoute la hausse des prix des produits pétroliers et des produits vivriers de première nécessité qui ont des conséquences négatives sur l'économie du pays et des ménages.

55. De la sorte, les appuis de nos partenaires restent primordiaux pour répondre à nos besoins du moment. En effet, s'il est vrai que la réduction de la pauvreté incombe au premier chef au Gouvernement, l'atteinte des résultats satisfaisants dans la croissance économique et la lutte contre la pauvreté appelle forcément une augmentation très importante de l'aide publique au développement.

56. Le Gouvernement et le peuple burundais restent confiants que les partenaires au développement vont encore une fois renouveler, matérialiser ou, pourquoi pas, augmenter leurs soutiens à l'occasion de cette conférence.

57. Permettez-Nous de terminer Notre propos en réitérant les sentiments de gratitude et de reconnaissance du Gouvernement du Burundi à l'endroit de toutes les organisations et pays dont les contributions multiformes ont permis l'organisation de cette deuxième conférence sectorielle.

58. Il s'agit de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le Développement, de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International et de la Banque Africaine de Développement. Que d'autres personnes, pays ou organisations qui, de près ou de loin ont contribué à l'organisation de cette conférence trouvent ici l'expression de profonde reconnaissance et d'estime du Gouvernement et du peuple Burundais.

59. Nous souhaitons aux participants de riches et fructueux échanges et déclarons ouverts les travaux de cette deuxième conférence sectorielle des partenaires au développement du Burundi pour la mise en œuvre du CSLP II.

Vive l'amitié entre les peuples ! Vivent la solidarité et la coopération internationale ! Je vous remercie de votre aimable attention. Que Dieu vous bénisse

<http://www.presidence.bi/spip.php?article4159>